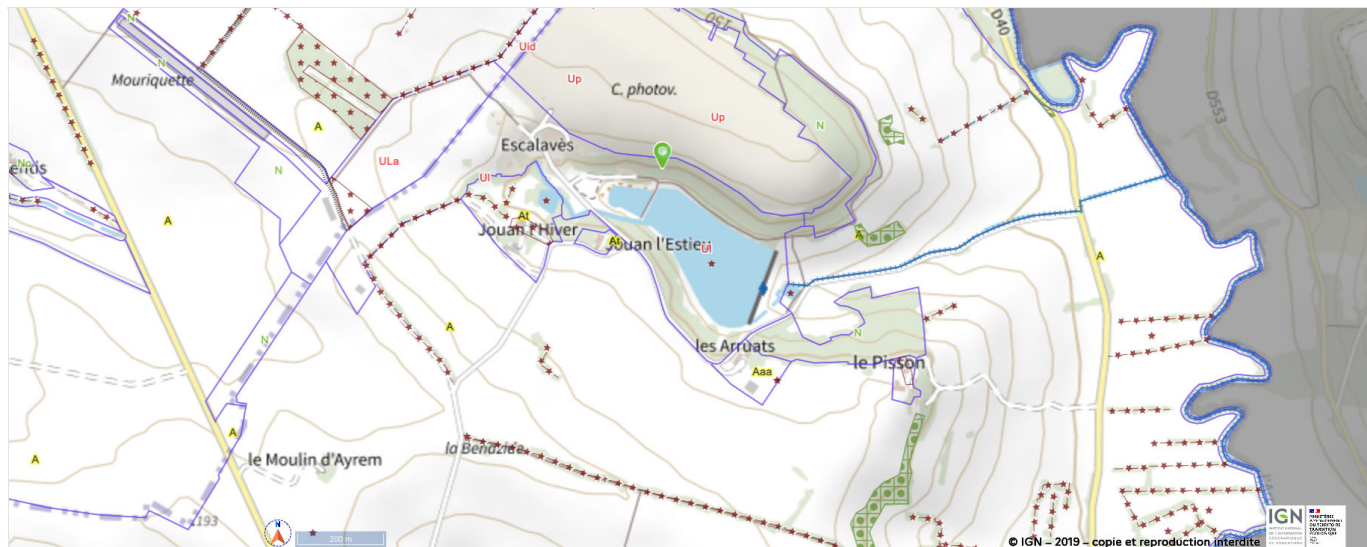


IMPRESSION DE LA CARTE



Légende de la Carte

• Légende de la vue d'ensemble

COMMUNE (RNU)

 Règlement national d'urbanisme

DOCUMENT (PLUi, PLU, POS, CC, PSMV)

-  Plan local d'urbanisme
-  Plan d'occupation des sols
-  Carte communale
-  Plan de sauvegarde et de mise en valeur
-  Plan local d'urbanisme intercommunal

• Légende des Documents d'Urbanisme et des Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur

Zonages des documents d'urbanisme

-  Zone urbaine
-  Zone à urbaniser, ouverte
-  Zone à urbaniser, bloquée
-  Zone agricole
-  Zone naturelle et forestière
-  Secteur ouvert à la construction
-  Secteur réservé aux activités
-  Constructions non autorisées

Périmètres d'informations

-  Zone d'aménagement concerté
-  Zone de préemption dans un espace naturel et sensible
-  Périmètre de droit de préemption urbain
-  Zone d'aménagement différé
-  Périmètre de développement prioritaire économie d'énergie
-  Périmètre forestier : interdiction ou réglementation des plantations, plantations à réaliser et semis d'essence forestière
-  Périmètre minier de concession pour l'exploitation ou le stockage
-  Zone de recherche et d'exploitation de carrière
-  Périmètre des zones délimitées - divisions foncière soumises à déclaration préalable
-  Périmètre de sursis à statuer
-  Secteur de programme d'aménagement d'ensemble
-  Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (secteur affecté par le bruit)
-  Site archéologique
-  Zone à risque d'exposition au plomb
-  Zones d'assainissement collectif / non collectif / eaux usées / eaux pluviales, schéma de réseaux eau et assainissement, systèmes d'élimination des déchets
-  Règlement local de publicité
-  Projet de plan de prévention des risques
-  Protection des rives des plans d'eau en zone de montagne
-  Arrêté du préfet coordonnateur de massif
-  Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels péri-urbains
-  Plan d'exposition au bruit des aéroports
-  Périmètre projet urbain partenarial
-  Périmètres patrimoniaux d'exclusion des matériaux et énergies renouvelables pris par délibération
-  Secteur de taxe d'aménagement
-  Droit de préemption commercial
-  Périmètre d'opération d'intérêt national
-  Périmètre de secteur affecté par un seuil minimal de densité
-  Schémas d'aménagement de plage
-  Bois ou forêts relevant du régime forestier
-  Secteurs d'information sur les sols
-  Périmètres de projets Association Foncière Urbaine de Projet
-  Bien inscrit au patrimoine mondial



Bande de recul le long des axes à grande circulation



Secteurs délimités par délibération de l'autorité compétente en matière d'urbanisme, dans lesquels certaines opérations sont soumises à autorisation d'urbanisme



Secteur d'obligation légale de débroussaillage (OLD) en prévention des incendies



Emprise ou localisation des immeubles bâtis ou non bâtis classés ou inscrits au titre des monuments historiques

Périmètre d'application d'une pièce écrite territorialisée relative aux annexes



Périmètre d'annulation partielle du document d'urbanisme



Autres périmètres d'informations

Mixité sociale et fonctionnelle en zones urbaines ou à urbaniser

-  Diversité commerciale à protéger ou à développer
-  Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU
-  Secteur avec taille minimale des logements en zone U et AU
-  Majoration des volumes constructibles
-  Mixité des destinations ou sous-destinations
-  Règles différenciées entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs des constructions
-  Réalisation d'espaces libres, plantations, aires de jeux et de loisir
-  Espace vert non protégé à requalifier
-  Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale non protégé à requalifier
-  Secteur dans lequel toutes les constructions nouvelles de logements sont à usage exclusif de résidence principale
-  Espace boisé classé
-  Espace boisé classé à protéger ou conserver
-  Élément intérieur particulier protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
-  Élément extérieur particulier protégé à conserver, restaurer et mettre en valeur
-  Arbre remarquable ou autre élément naturel protégé à conserver, restaurer et mettre en valeur
-  Point d'eau ou source protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
-  Mur de soutènement, rempart ou mur de clôture protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
-  Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine protégée, à conserver, restaurer et mettre en valeur
-  Séquence naturelle protégée (front rocheux, falaise, etc.), à conserver, restaurer et mettre en valeur
-  Séquence, composition ou ordonnance végétale s'ensemble protégée, à conserver, restaurer et mettre en valeur
-  Passage d'eau souterrain protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
-  Unité urbanistique ou paysagère soumise à des dispositions spécifiques
-  Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
-  Immeuble bâti dont les parties intérieures sont protégées en totalité, à conserver, restaurer et mettre en valeur
-  Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées, à conserver, restaurer et mettre en valeur
-  Parc ou jardin de pleine terre protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
-  Espace libre à dominante végétale protégé à conserver, restaurer et mettre en valeur
-  Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
-  Cours d'eau, réseau hydraulique ou étendue aquatique protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur
-  Espace vert non protégé à requalifier
-  Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale non protégé à requalifier
-  Immeuble bâti non protégé soumis à des dispositions spécifiques ou des règles générales localisées

-  Immeuble non bâti ou espace libre non protégé soumis à des dispositions spécifiques ou des règles générales localisées
-  Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
-    Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
-    Espaces remarquables du littoral
-  Exclusion protection de plans d'eau de faible importance
-   Secteur de dérogation aux protections des rives des plans d'eau en zone de montagne
-    Espaces, paysage et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard à préserver
-   Terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles pastorales et forestières à préserver
-  Coefficient de biotope par surface
-  Constructibilité espace boisé antérieur au 20ème siècle
-  Immeuble ou partie d'immeuble dont la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
-  Secteur avec disposition de reconstruction/démolition
-  Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
-  Périmètre issu des plan de déplacements urbains sur obligation de stationnement
-   Limite maximale d'implantation de construction
-   Limite imposée d'implantation de construction
-  Règles d'implantation des constructions
-   Constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs en zone A ou N
-  Secteur à transfert de constructibilité en zone N
-  Secteur avec densité minimale de construction
-  Emprise au sol
-  Hauteur maximale de façade
-  Hauteur maximale de faîtage ou de construction
-  Hauteur imposée de façade
-  Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur
-    Aspect extérieur
-   Stationnement
-  Secteur de ZAC avec surfaces de plancher déterminées
-  Secteur de plan de masse
-  Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
-  Opération d'ensemble imposée en zone AU
-    Emplacement réservé
-  Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer

-  Secteur de performance énergétique
-  Secteur d'aménagement numérique
-   Conditions de desserte
-   Desserte par les réseaux
-   Mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols
-   Infrastructures et équipements logistiques à préserver ou à développer en zones U et AU
-   Dérogation à l'article L.111-6 pour l'implantation des constructions le long des grands axes routiers
-    Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
-  Zone à aménager en vue de la pratique du ski
-  Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
-    Interdiction types d'activités, destinations, sous-destinations
-    Autorisation sous conditions types d'activités, destinations, sous-destinations
-    Autres prescriptions

MISE EN COMPATIBILITE

-  Mises en compatibilité

• Légende des Servitudes d'Utilité Publique

Forêts

-  A1 - Servitude de protection des bois et forêts relevant du régime forestier à Mayotte
-  A7 - Servitude relative aux forêts dites de protection
-  A8 - Servitudes résultant de la mise en défens des terrains et pâturages en montagne et relatives à la protection des dunes du Pas-de-Calais

Littoral

-  EL9 - Servitude de passage des piétons sur le littoral

Eaux

-  AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinés à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles - périmètre de protection immédiate
-  AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinés à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles - périmètre de protection rapprochée
-  AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinés à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles - périmètre de protection éloignée
-  AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinés à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles - périmètre de protection eau minérale
-  A4 - Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau

Réserves naturelles et parcs nationaux

-  AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles
-  EL10 - Cœur de parc national

Zones agricoles protégées

-  A9 - Zones agricoles protégées
-  A10 - Zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay

Monuments historiques

-  AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques (immeubles classés et inscrits, abords des monuments historiques)
- Périmètre des abords
-  AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques (immeubles classés et inscrits, abords des monuments historiques)
- Monuments historiques

Monuments naturels et sites

-  AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés

Patrimoine architectural et urbain



AC4 - Sites patrimoniaux remarquables (SPR)



AC4bis - Plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP)

Patrimoine sportif



JS1 - Servitude de protection des équipements sportifs

Electricité



I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité - Canalisations électriques

Gaz



I5 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution de gaz

Energie hydraulique



I2 - Servitudes liées aux installations hydrauliques concédées

Réseaux de chaleur et de froid



I9 - Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de chaleur et de froid

Mines et carrières



I6 - Servitudes relatives à l'exploration et l'exploitation des mines et carrières

Transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques



I3 - Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques - Zone de protection



I3 - Servitude relative à l'établissement des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques - Zone de passage

Eaux et assainissement



A2 - Servitudes de passage des conduites souterraines d'irrigation



A3 - Servitudes de passage des engins mécaniques d'entretien et de dépôt pour l'entretien des canaux d'irrigation et de certains émissaires d'assainissement



A5 - Servitudes pour l'établissement des canalisations publiques d'eau et d'assainissement



A6 - Servitude d'écoulement des eaux nuisibles attachées aux travaux d'assainissement des terres par le drainage

Cours d'eau



EL3 - Servitude de halage et de marchepied - Halage



EL3 - Servitude de halage et de marchepied - Marchepied

Navigation maritime

-  EL8 - Servitudes de champs de vue et de visibilité pour les établissements de signalisation maritime (ESM)

Transports ferroviaires ou guidés

-  T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
-  T3 - Servitudes en tréfonds

Réseaux routiers

-  EL5 - Servitude de visibilité sur les voies publiques
-  EL6 - Servitude grévante les terrains nécessaires aux routes nationales et aux autoroutes
-   EL7 - Servitudes d'alignement des voies publiques
-  EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grévante les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération

Circulation aérienne

-  T4 - Servitude aéronautique de balisage
-  T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)
-  T6 - Servitude grévante les terrains nécessaires aux besoins de la navigation aérienne
-  T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement

Remontées mécaniques et pistes de ski

-  EL4 - Servitude relative au développement et à la protection des montagnes
-  T2 - Servitude de survol au profit des téléphériques

Transport par câble en milieu urbain

-  T9 - Servitude au profit des transports guidés par câble en milieu urbain

Communication électronique

-  PT1 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les perturbations électromagnétiques - Zone de garde
-  PT1 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les perturbations électromagnétiques - Zone de protection
-  PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles physiques - Zone primaire de dégagement
-  PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles physiques - Zone secondaire de dégagement
-  PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications

Défense nationale

-  AR1 - Servitudes de champs de vue concernant les postes électro-sémaphoriques de la marine nationale
-  AR2 - Servitudes de champs de vue concernant les postes militaires de défense des côtes et de sécurité de la navigation
-  AR3 - Servitude autour des magasins et établissements servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs - Zones de prohibition
-  AR3 - Servitude autour des magasins et établissements servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs - Zones d'isolement
-  AR4 - Servitudes concernant l'établissement de terrains d'atterrissage destinés en partie ou en totalité à l'armée de l'air
-  AR5 - Servitudes autour des installations de défense autres que celles concernées par les SUP AR1 à AR4 et AR6
-  AR6 - Servitudes aux abords des champs de tir

Cimetières

-  INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières

Etablissements conchylicoles

-  AS2 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des établissements de conchyliculture et d'aquaculture et des gisements coquilliers

Sécurité publique

-  EL2bis - Servitude qui concerne la Loire et ses affluents
-  PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
-  PM1bis - Servitude d'inondation pour la rétention des crues du Rhin
-  PM2 - Servitudes autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites et sols pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
-  PM3 - Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)
-  PM4 - Servitude relative aux zones de rétention temporaire des eaux de crues ou de ruissellement, de mobilité d'un cours d'eau et aux zones dites "stratégiques pour la gestion de l'eau"
-  PM5 - Servitudes visant à ne pas aggraver les risques pour la sécurité publique en présence d'un ouvrages hydraulique
-  PM6 - Servitudes autour des installations nucléaires de base
-  PM7 - Servitudes relatives aux ouvrages ou infrastructures permettant de prévenir les inondations ou les submersions
-  PM8 - Servitudes relatives à la création, la continuité, la pérennité et l'entretien des équipements de défense des forêts contre les incendies (DFCI)
-  I1 - Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
-  I7 - Servitude relative à la protection des stockages souterrains de gaz naturel, d'hydrocarbures liquides, liquéfiées ou gazeux, d'hydrogène ou de produits chimiques à destination industrielle ou énergétique
-  I10 - Servitudes relatives à la sécurité et la prévention des risques miniers

• **Légende des Schémas de Cohérence Territoriale**

<u>SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE</u>	
	Périmètre de SCOT arrêté
	Schéma de cohérence territorial (non publié)
	Schéma de cohérence territorial (publié)
<u>MISE EN COMPATIBILITE</u>	
	Mises en compatibilité